



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 Juillet 2013

Etaient présents :

- Monsieur le Maire : Marcel KIRSTETTER
- Messieurs les Adjointes : Jean-Jacques JABLKOWSKI, Albert ALLMENDINGER
- Les Conseillers Municipaux : M. Christian DOCK, M. Michel ESTNER, M. Thierry FREY, M. Jean-Georges KARL, M. MECKERT Michel, M^{me} Martine NUSS, M. Philippe PELEGRI M^{me} Fabienne SCHNEIDER

Absents excusés :

- M. Edy ADAM qui a donné procuration à l'Adjoint M. Jean-Jacques JABLKOWSKI
- M. Pierre AMANN
- M^{me} Muriel BOSSERT
- M^{me} Annie HEYWANG

1 – Procès-verbal de la séance du 17 Juin 2013

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 Juin 2013 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance

2 – Décision du Maire 2013 (N°5 à 7)

• N°5 du 23/07/2013

- **D'ACCEPTER** le don d'un chèque d'un montant de 30,00 € en remerciement des travaux de déneigement effectués par les ouvriers communaux l'hiver dernier,
- **Et D'IMPUTER** cette somme au compte 7713 – Libéralités reçues –

• N°6 du 23/07/2013

- **ACCEPTER** le chèque d'un montant de 1 997,39 € de la compagnie d'assurance GROUPAMA en règlement du sinistre du 01/03/2013 "Préjudice matériel" - Bac à fleurs et lampadaires endommagés entrée sud du village
- **Et D'IMPUTER** cette somme au compte 7718 – Indemnisation d'assurance –

• N°7 du 23/07/2013

- **ACCEPTER** le chèque d'un montant de 275,85 € de la compagnie d'assurance GROUPAMA en règlement du sinistre du 13/06/2013 "Préjudice matériel" - Toiture église endommagée suite à l'orage
- **Et D'IMPUTER** cette somme au compte 7718 – Indemnisation d'assurance –

3 – Décision modificative n°2

ENTENDU les explications de M. le Maire

Le Conseil Municipal
Délibère et

VOTE les crédits suivants :

Dépenses	0,00 €	Recettes	0,00 €
Opération n°136 : Travaux salle polyvalente Article 21318 (section d'investissement) Constructions autres bâtiments publics	- 70 000,00 €		
Opération n°125 : Voirie Article 2151 (section d'investissement) Réseaux de voirie	55 000,00 €		
Opération n°75 : Chemins ruraux Article 2151 (section d'investissement) Réseaux de voirie	15 000,00 €		

Adopté à l'unanimité

4 – Taxe sur la consommation finale d'électricité – fixation du coefficient multiplicateur unique

Le Maire expose les dispositions des articles L. 2333-2 et suivants (L.3333-2 et suivants et L. 5212-24 à L. 5212-26) du code général des collectivités territoriales, autorisant le Conseil Municipal à fixer un coefficient multiplicateur unique, dans les conditions et limites prévues à ces mêmes articles, applicable au tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité,

VU l'article 23 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

VU les articles L. 2333-2 à L. 2333-5 du code général des collectivités territoriales

VU les articles L. 3333-2 à L. 3333-3-3 du code général des collectivités territoriales

VU les articles L. 5212-24 à L. 5212-26 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré

DECIDE :

- le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité est fixé à 8,44
- Le coefficient fixé à l'article 1 s'applique aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la Commune de Heiligenstein

CHARGE M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Adopté à l'unanimité

5 – Création d'un poste d'ATSEM dans le cadre du dispositif « Emploi d'avenir »

Le Maire informe l'assemblée :

La loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 a créé le dispositif des « emplois d'avenir ». Ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé.

Dans le secteur non-marchand, le contrat prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.) de 3 ans au maximum réglementé par le Code du Travail.

Le recrutement doit en principe avoir lieu dans des activités ayant soit une utilité sociale ou environnementale, soit un fort potentiel de création d'emplois. Cependant, les

collectivités territoriales peuvent recruter même si elles n'appartiennent pas à un secteur identifié comme prioritaire.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un jeune demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales au titre des assurances sociales et des allocations familiales.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'avenir pour les fonctions d' ATSEM dans le cadre de la scolarisation d' enfants de moins de trois à la rentrée prochaine, à raison de 27 h/semaines, pour une durée de 12 mois, avec une rémunération basée sur le SMIC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir,

Vu le décret n°2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir,

Vu l'arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- de charger le Maire à mettre en œuvre ce recrutement et de l'autoriser à signer les documents y relatifs et à percevoir l'aide.

Adopté à l'unanimité

6 – Divers

A – Informations

M. le Maire demande aux conseillers municipaux de prendre note dès à présent des prochaines réunions (les convocations seront transmises en temps utile) :

- le 2 septembre 2013 à 19 h 30 : réunion de la Commission d'Appel d'Offre pour procéder à l'ouverture des plis dans le cadre du marché de travaux : Aménagement du chemin du Wolfshaus et de la partie haute de la Rue des Châteaux.
- le 9 septembre 2013 à 18 h 30 : réunion de la Commission d'Appel d'Offre pour l'attribution du marché de travaux : Aménagement du Chemin du Wolfshaus et de la partie haute de la Rue des Châteaux
- le 9 septembre 2013 à 19 h : réunion de la Commission géographique avec le S.D.E.A.
- le 9 septembre 2013 à 19 h 30 : réunion du Conseil Municipal

B – Rapport Annuel 2012 du SMICTOM

M. le Maire distribue la rapport annuel 2012 du SMICTOM ; Il leur propose également de leur envoyer le lien leur permettant d'accéder au site pour consulter la version non synthétisée.

C – Schéma Régional de Cohérence Ecologique

M. le Maire informe les conseillers qu'il a été destinataire d'un courrier co-signé par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional dans lequel ils indiquent que le projet du Schéma Régional de Cohérence Ecologique est consultable sur le site extranet du SRCE et que les observations devront être transmises dans un délai de 3 mois à la DREAL, soit jusqu'au 30 Octobre 2013. Il propose de leur envoyer également le lien informatique pour qu'ils puissent le consulter, de préférence avant la prochaine réunion du conseil municipal de façon à pouvoir faire état de leurs remarques.

La séance est levée à 20 H 20.

Le Maire :

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Heiligenstein (Bas-Rhin). The seal features a central emblem with a sun, a cross, and a figure, surrounded by the text 'MAIRIE DE HEILIGENSTEIN' and 'Bas-Rhin'. Overlaid on the seal is a blue ink signature.

Marcel Kirstetter

INFORMATIONS DIVERSES

1 – Calendrier des manifestations

<i>Dates</i>	<i>Manifestations</i>
Fête du Klevener Organisée par l'Amicale des Sapeurs Pompiers et le Syndicat Viticole	
Samedi 10/08/2013 Dimanche 11/08/2013	<u>Inauguration à 17 H et animations à partir de 18 H</u> Animations à partir de 11 H
Samedi 24 août 2013 (dans la matinée)	Passage du jury local du fleurissement (Ce sont des personnes extérieures à la commune qui attribuent les notes)

2 – Fermeture du Secrétariat de la Mairie

Le secrétariat de la Mairie de Heiligenstein sera fermé pour congé :

- ▶ Le Vendredi 16 Août 2013
- ▶ Du 24/08/2013 au 07/09/2013

Merci de penser à effectuer vos démarches avant cette date.

En cas d'urgence, s'adresser à Monsieur le Maire ou à l'un des Adjointes :

- M. Marcel KIRSTETTER – Maire (Tél : 03.88.08.10.42)
- M. Jean-Jacques JABLKOWSKI - Adjoint au Maire (Tél : 03.88.08.14.01)
- M. Albert ALLMENDINGER - Adjoint au Maire Tél : (03.88.08.42.71)

3 – Informations à destination des loueurs

Proposition d'insertion dans les bulletins municipaux : à destination des loueurs

Vous êtes propriétaire d'un studio, d'une maison, d'un appartement, d'une chambre, d'un meublé ?
Vous aimez le contact et l'accueil ?
Vous souhaitez proposer votre bien à la location touristique ?
Vous êtes tenus de déclarer cette activité auprès de la mairie (obligation légale).

Pour une meilleure reconnaissance de votre hébergement, **entrez dans une démarche volontaire de qualité :**

- Pour les meublés (appartement, maison, studio... tout équipés comportant, salle de bains, cuisine, éventuellement séjour, salon, 1 ou plusieurs chambres), vous pouvez :
 - faire classer l'hébergement en meublé de tourisme (reconnaissance en étoiles)
 - faire labelliser le logement (Gîtes de France en « épis » ou Clévacances en « clés » etc).
- Pour les chambres d'hôtes (chambre, salle de bains, petit déjeuner), vous pouvez :
 - faire labelliser le logement (Gîtes de France en « épis » ou Clévacances en « clés » etc).

En adhérant à un label, bénéficiez de services, de conseils, d'outils, d'accompagnement.....

Pour tous compléments d'information sur le classement des meublés de tourisme et sur les labels, des techniciens sont à votre service :

Référents 67 :

Brigitte Richert (Gîtes de France 67) au 03 88 75 56 50 - b.richert@gites67.com

Sandrine Sehr (ADT67/Clévacances) au 03 88 15 45 69 - sandrine.sehr@tourisme67.com

Référents 68 :

Mélanie Servet (Gîtes de France 68) au 03 89 30 35 33 - m.schaal@tourisme68.com

Marine Zippert (Clévacances 68) au 03 89 20 10 56 - info@devacances68.com

4 – Arbres Remarquables

Le Conseil Général, en partenariat avec la Fédération des Producteurs de Fruits du Bas-Rhin réalise sur son territoire l'inventaire d'arbres remarquables (fruitiers, forestiers ou d'alignement) en milieu urbain, agricole ou forestier.

Le Conseil Général souhaiterait que vous signaliez la présence de tels arbres sur notre secteur à l'aide du formulaire que vous pouvez récupérer en mairie ou en vous connectant sur le site du Conseil Général du Bas-Rhin à l'adresse suivante : www.bas-rhin.fr

5 – Festival Clair de Nuit 2013

Une initiative de la Communautés de Communes Barr Bernstein : 3 soirs de Fête : 2,3 et 4 Août 2013 à Barr
Cordiales invitations à tous !

6 – Invitation à l'Exposition consacrée aux « Malgré-elles »

Dans le cadre de l'exposition consacrée aux « **Malgré-elles** » en place jusqu'au 30 décembre 2013, le Mémorial de l'Alsace Moselle souhaite inviter pour un après midi convivial, toutes les femmes susceptibles d'être parties en Allemagne dans la cadre du RAD et du KHD entre 1941 et 1944..

Pendant des années, elles sont restées dans l'ombre des hommes, les « Malgré-nous », mais depuis la reconnaissance officielle de leur statut de victime du nazisme (à l'initiative du Ministre Jean Marie BOCKEL en 2008), elles peuvent enfin, témoigner, expliquer et dévoiler ce vécu si particulier.

Cet après midi du samedi 28 septembre, elles pourront venir en famille découvrir l'exposition, assister à un spectacle et partager leur expérience autour d'une collation.

Pour tous renseignements :

Tel : 03 88 47 45 50 – Mémorial d'Alsace Moselle 67130 SCHIRMECK



MÉMORIAL DE L'ALSACE MOSELLE
regard
de
jeunes femmes

INVITATION

Votre mère, votre tante, votre grand mère est pendant la Seconde Guerre mondiale, partie en Allemagne pour intégrer le RAD (Reicharbeitsdienst) ou le KHD (Kriegshilfsdienst).

Dans le cadre de l'exposition "Malgré elles", le mémorial invite toutes les Malgré-elles à une journée en hommage à leur jeunesse volée, à ces moments particuliers... Venez!

LE SAMEDI 28 SEPTEMBRE à 14h

au MEMORIAL DE L'ALSACE MOSELLE à SCHIRMECK

"je t'écrirai de là-bas"

AU PROGRAMME

- 14h30
"Je t'écrirai de là-bas"
Spectacle-lecture de lettres DE Malgré-Elles par le Théâtre de l'Escarpin
puis découverte de l'exposition "Malgré elles"
- 16h
Partage de souvenirs, transmissions d'histoires autour d'un goûter.

Pour tous renseignements :
03 88 47 45 50
Mémorial d'Alsace Moselle
67130 SCHIRMECK

Schirmeck
Mémorial d'Alsace-Moselle

MALGRÉ ELLES